Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260309-2026030904-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE de LA NOË BLANCHE
35470

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-six, le 09 mars à 19h30 heures,

Le conseil municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **monsieur Frédéric MARTIN, maire.**

Date de convocation : 02/03/2026

PRESENTS	F. MARTIN, S. AUBRY, T. LUCO, A. BRIEUC, E. BLIN, J-M DAVID, C. GARDAN, P. LEGAY, J. LIBEAU, I. MAZERY, N. MONVOISIN, F. NOURRY,
ABSENTS EXCUSES	M. AUBRY
ABSENTS	R. GUIVARC'H, A. PECOT
PROCURATION	M. AUBRY à F. NOURRY

Nombre de conseillers	Points 1 et 2	Points 3 à 6
En exercice	15	15
Présents	11	12
Votants	12	13

Mme AUBRY Sophie a été élue secrétaire de séance.

4 ■ Finances – Budget commune – Budget primitif 2026

Vu le code général des collectivités territoriales Article L 1612-1 et suivants,
Vu la délibération n° 3 du 9 mars 2026 portant affectation du résultat,
Vu la délibération n° 2 du 19 février 2026 portant vote des taux d'imposition des taxes directes locales,
Vu la délibération n° 3 du 19 février 2026 portant vote des subventions aux associations,
Vu la délibération n° 4 du 19 février 2026 portant vote des subventions hors contrat d'association à l'OGEC,

Considérant que, conformément aux articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique, le conseil municipal, s'est vu présenté un état annuel des indemnités perçues par les élus avant l'examen du budget,

Après présentation de la note synthétique, Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 qui s'équilibre comme suit **:**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260309-2026030904-DE

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			**Recettes**		
Chap	**Désignation**	**Proposition**	**chap**	**Désignation**	**Proposition**
011	Charges à caractère général	400 901,17€	70	Produits des services du domaine et ventes directes	84 500,00€
012	Charges de personnel	424 000,00€	73	Impôts et taxes	578 936,17€
65	Autres charges de gestion courante	198 500,00€	74	Dotations et participations	431 465,00€
66	Charges financières	28 000,00€	75	Autres produits et gestion courante	75 500,00€
014	Atténuation de produits	19 000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00€			
Total dépenses de Fonctionnement		**1 170 401,17€**	**Total recettes de Fonctionnement**		**1 170 401,17€**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-213502024-20260309-2026030904-DE

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Chap / op.	Désignation	Proposition	Chap / op.	Désignation	Proposition
			001	Excédent reporté	238 280,85€
			10222	FCTVA	50 000,00€
			10226	Taxe aménagement	12 000,00€
			1068	Excédent de fonctionnement N-1	204 342,84€
1641	Remboursement Emprunts	78 498,91 €	1641	Emprunts	110 096,12 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 929,46 €	021	Virement section de fonctionnement	100 000,00€
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
OPERATION			**OPERATION**		
op.20	Réserves foncières	10 000,00 €			
op.23	Voirie	80 000,00 €			
op.24	Installation matériel outillage mobilier	71 000,00 €			
op.53	Eclairage public	20 000,00 €			
op.69	Construction d'un bar-tabac snack épicerie	20 000,00 €			
op.71	Aménagement Rue Sainte-Anne	636 960,00 €	op.71	Aménagement Rue Sainte-Anne	350 000,00 €
op.74	Rénovation toiture salle polyvalente	176 400,00 €	op 74	Rénovation de la toiture de la salle polyvalente	100 637,00 €
op 75	Restauration scolaire – agrandissement et rénovation	20 568,44 €			
op 76	Mise en place d'une vidéo protection de voie publique	50 000,00 €			
Total dépenses d'Investissement		**1 165 356,81€**	**Total recettes d'Investissement**		**1 165 356,81€**

TOTAL BUDGET 2026 DEPENSES	**2 335 737,98€**	**TOTAL BUDGET 2026 RECETTES**	**2 335 737,98€**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
13	0	0

-d'adopter le Budget Primitif Commune 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de 2 335 737,98 €.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Sophie AUBRY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Frédéric MARTIN